

# Compte Rendu du conseil municipal du 9 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois le 9 juin à 20H00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L 2121-7 à L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni salle du conseil en séance ordinaire sous la présidence de Madame Cécile DEBON, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme DEBON M AUTISSIER Mme DECOURTY M PAULME Mme GOSLIS M JANNOT Mme GOURIOU BAZE M BRILLAULT Formant la majorité des membres en exercice

**ETAIENT ABSENTS:**

M PONCELET ;

M DELPY, pouvoir à M JANNOT

Mme TERZI, pouvoir à Mme DEBON

M PAPAIL ;

M BONMARCHAND, pouvoir à M AUTISSIER

Mme GOURIOU BAZE est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 11 avril 2023 est approuvé à l'unanimité.

## **N°2023-19: subventions aux associations communales.**

Vu le budget primitif 2023 ;

Vu les bilans et projets déposés par les différentes associations communales ;

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention aux associations communales suivantes :

Associations communales	2023	observations
Amicale des Anciens Combattants	900.00€	Abstention M PAULME
Entrelacs	600.00€	Abstention Mme TERZI
Moisson Le Ciel des Géants	600.00€	
Comité des fêtes	2 500.00€	Abstention M BRILLAULT
Amicale des pêcheurs de l'étang bleu	600.00€	

**N°2023-20: Subventions aux associations extra-communales.**

Vu le Budget primitif 2023;

Vu la demande de subvention des associations ci-dessous ;

Vu l'exposé du maire ;

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention aux associations extra-communales suivantes :

<b>Association</b>	<b>Montant 2023</b>	<b>observations</b>
Comité des Usagers des gares de Rosny Bonnières et Port Villez	100.00€	
Restaurants du Coeur	500.00€ sous forme de bon d'achat e	
Secours Catholique	500.00€ sous forme de bon d'achat	
ASEM en scène	200.00€	
AFSEP	NON	
FLEP	200.00€	
AFMTELETHON	NON	
CFAIE	75.00€	

Séance levée à 21H38